



# TRIBUNE D'ÉCHANGE

MARS 2015 | N°1

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Cela fait un peu plus d'une année que vous m'avez élue à la présidence de l'Association de Communes Vaudoises. Depuis, le comité s'est réorganisé et se concentre dorénavant sur les quatre domaines qui ont le plus grand impact sur

**les finances communales. Ces quatre piliers AdCV, comme décrit ci-dessous, feront l'objet d'une communication régulière de la part de votre comité.**

A l'heure où plusieurs fronts de négociation sont ouverts avec l'Etat – la plateforme sur le parascolaire, la négociation sur la réforme de l'imposition des entreprises RIE III, et bientôt la question policière – il est plus que jamais nécessaire de préserver la marge d'autofinancement des petites et moyennes

communes. Le comité se tient volontiers à votre disposition pour vous apporter toute information nécessaire. Je vous invite par ailleurs à participer à nos prochaines assemblées générales qui se tiendront les 23 mars, 4 juin, 1er octobre et 19 novembre 2015. A votre service depuis le 4 juillet 2002, l'objectif prioritaire de l'AdCV reste et restera la défense de l'autonomie communale.

*Josephine Byrne Garelli, présidente*

## LES QUATRE PILIERS DE L'AdCV

Dorénavant, l'AdCV vous offrira "Tribune d'Echange" qui paraîtra quatre fois l'an, une semaine avant les assemblées générales. La diffusion de cette publication se fera via e-mail et la version intégrale pourra être consultée sur notre site internet [www.adcv.ch](http://www.adcv.ch). Par le biais de l'adresse [echanges@adcv.ch](mailto:echanges@adcv.ch), vous pourrez envoyer vos questions au comité qui y répondra

**dans la prochaine édition ou lors de l'assemblée générale.**

Les membres de l'AdCV formulent de nombreuses questions et le comité souhaite garantir le professionnalisme dans les réponses données. L'analyse des demandes a incité le comité à définir son axe de travail sur le 80% des préoccupations exprimées, soit la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire et

parascolaire et la police. Ces quatre piliers reposent sur une fondation qui regroupe l'expertise du comité et des membres de l'AdCV, auxquels s'ajoute un dialogue renforcé à travers une stratégie de communication participative. Le comité de l'AdCV a pour objectif la satisfaction de ses membres. Nous nous réjouissons d'engager avec vous ce dialogue et faire vivre Tribune d'Echange!

## PÉREQUATION

**On va droit dans le mur! Il est temps de stabiliser le système et de ne plus le modifier jusqu'à sa révision en 2018 au risque de bafouer l'objectif de l'équité entre communes. Le système de la péréquation se voulait pérenne, équilibré, proportionné aux ressources et aux dépenses des collectivités. Il est désormais attaqué de toutes parts. A qui la faute? Au Conseil d'Etat tout d'abord, et à certaines grandes communes qui bénéficient impunément du système.**

Le Conseil d'Etat, en faisant fi de l'avis des associations de communes, a augmenté unilatéralement jusqu'à 20% le taux de l'écrêtage,

grevant les comptes des communes concernées de plus de 11 millions. Quant à certaines grandes communes, malgré des résultats bénéficiaires bien au-dessus de la moyenne, elles ont parfois obtenu une augmentation de 37% du plafond de l'aide versée.

Si les résultats des communes vaudoises de ces dernières années ont pu couvrir l'augmentation galopante des coûts de la facture sociale à charge des collectivités, gageons qu'il en sera autrement ces prochaines années. Si de nouvelles modifications sont appliquées systématiquement sur la péréquation, l'objectif d'une équité entre communes

s'éloignera inexorablement.

L'AdCV préconise la stabilisation du système péréquatif jusqu'à sa révision fixée en 2018, et le traitement de manière séparée et indépendante, de tous les autres dossiers Etat/Communes comme le parascolaire, RIE III, ou la réforme policière. Nous ne voulons pas répéter la mauvaise expérience des dernières négociations sur la péréquation canton-communes, où le mélange des objectifs en a occulté le principal, soit le retour d'une répartition équitable des coûts de la facture sociale d'un tiers à charge des communes.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), il faut veiller au grain et empêcher que les petites communes soient lésées. Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a promis d'être à l'écoute des communes.**

Suite à l'entrée en vigueur par décision du Conseil fédéral de la loi sur l'aménagement du territoire révisée le 1er mai 2014, le

canton a demandé des travaux d'analyses (MADR) aux communes. Notre tâche essentielle est d'obtenir, d'une part, une participation des communes aux travaux de révision de la LATC et, d'autre part, de trouver des solutions qui permettent aux petites communes de se développer de manière à éviter de se faire étrangler par des « diktats » de l'Etat. Pour corser le tout, une révision de

la LAT, appelée LAT 2 est en cours de consultation. Votre groupe aménagement du territoire prépare une prise de position au nom de l'AdCV. Dans les autres dossiers, notre objectif est de soutenir les communes dans leurs diverses démarches auprès du canton.